

### **AIB-VINÇOTTE International sa**

### **Business Unit Vincotte Environment, Safety and Sustainability**

Siège d'exploitation: Everest - Leuvensesteenweg 248 H - 1800 Vilvoorde - Belgique Tél +32 (0)2 674 57 50 - fax +32 (0)2 674 57 85 - environment@vincotte.be - www.vincotte.com N° d'entreprise: BE 0462.513.222 – RCB: 621315 – Internet: www.vincotte.com

Safety, quality and environmental services

Contrat géré par : SECTION AMIANTE

Gestionnaire: Danny Versichele

Tel.: 02/674.51.61

Nos coordonnées
 Référence: 60516179RAP

Vos coordonnées
 Référence:

TAKEDA CHRISTIAENS

A l'attention de Mme. Delmotte Chaussée de Gand 615 1080 Bruxelles

Vilvoorde, le 22 mai 2015

### Concerne:

# INVENTAIRE DES MATERIAUX CONTENANT DE L'AMIANTE ET PROGRAMME DE GESTION DU RISQUE D'EXPOSITION 2015

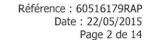
# Chaussée de Gand 615 1080 Bruxelles

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité. La reproduction d'extraits est interdite sans accord préalable de AIB-VINCOTTE International

Annexe: 2 Distribution: or.

cc. /

V GM C HECKLIST A ANNEMERS





### **IMMEUBLE CONCERNE:**

**Donneur d'ordre:**TAKEDA CHRISTIAENS

**Exécutant:** 

AIB-VINCOTTE International Chaussée de Louvain 248 H 1800 Vilvoorde

Gestionnaire:

Dr. ir. D. Versichele

Inspecteur :

V. Floré

Date de visite: le 18 mai 2015

# **CONTENU DU RAPPORT**

# ✓ SECTION I : THEORIE

Personne de contact : Mme. Delmotte

- 1. INTRODUCTION
- 2. METHODOLOGIE
  - 2.1. Recherche des produits susceptibles de contenir de l'amiante
  - 2.2. Analyse d'un matériau en vue de déterminer s'il contient de l'amiante
  - 2.3. Evaluation du risque
- 3. GESTION DU RISQUE
  - 3.1. Obligations légales
  - 3.2. Interdictions
  - 3.3. Mesures à prendre
    - 3.3.1. Travaux à entreprendre
    - 3.3.2. Mesures préventives
  - 3.4. Instructions au personnel technique pour des petits travaux

# ✓ SECTION II: REALISATION

- 1. <u>INTRODUCTION</u>
- 2. DESCRIPTION ET INSPECTION DE L'IMMEUBLE
- 3. <u>INVENTAIRE AMIANTE (localisation des applications contenant de l'amiante et programme de gestion)</u>
- 4. CONCLUSION

ANNEXE 1: FEUILLES D'INSPECTION, ÉVALUATION ET GESTION

ANNEXE II: RAPPORT D'IDENTIFICATION DES ÉCHANTILLONS





**SECTION 1: THEORIE** 





### 1. INTRODUCTION

Cette première section du rapport relate la **théorie** et la **méthodologie** de l'inventaire des matériaux contenant de l'amiante dans des immeubles et installations. L'inventaire est établi selon les prescriptions de l'Arrêté Royal du 16 mars 2006.

L'inventaire porte sur les endroits représentatifs, les machines, installations, moyens de protection et autres équipements se trouvant dans les immeubles et ce, pour autant qu'ils soient facilement accessibles ou qu'ils puissent donner lieu à une exposition aux fibres d'amiante en conditions normales d'utilisation.

Il n'est donc pas exclu que des applications suspectes, inaccessibles lors de notre inspection pour des raisons techniques ou de sécurité, puissent être mises à jour lors de travaux. Dans ce cas, tout matériau douteux doit être analysé afin d'être, le cas échéant, pris en considération dans le programme de gestion du risque ou être enlevé lors de travaux de démolition.

La section **réalisation** quant à elle constitue un précieux **outil de gestion** face aux applications d'amiante présentes dans les bâtiments. Elle comporte en annexe 1, la description de l'inspection visuelle des locaux. Lorsqu'une application d'amiante est repérée, celle-ci est indiquée et, au besoin, échantillonnée. Chaque échantillonnage fait l'objet d'une fiche. Si l'échantillon s'avère positif, toutes les informations relatives à l'application y sont consignées : composition, état, conditions de mise en œuvre, etc. On y trouve également l'évaluation et la gestion du risque présenté par le matériau, c'est à dire le degré d'urgence et la nature d'une éventuelle intervention.

L'inventaire doit être tenu à jour.

### 2. METHODOLOGIE

# 2.1. RECHERCHE DES PRODUITS SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE

L'inspection visuelle et l'échantillonnage des produits susceptibles de contenir de l'amiante ont été effectués dans l'esprit des prescriptions du document américain :

"GUIDANCE FOR CONTROLLING ASBESTOS CONTAINING MATERIALS IN BUILDINGS" (1).

La procédure usitée comprend les points suivants :

- inspection des murs, du sol, du plafond, des gaines, de la tuyauterie et de toute autre surface pourvue d'une isolation;
- description des matériaux suspects et de leur localisation ;
- prélèvement d'échantillons de tout matériau friable et de tout autre matériau susceptible de contenir de l'amiante (mis à part les matériaux intactes et joint d'étanchéité en fonction) :

Le prélèvement est effectué de façon à réduire au maximum l'émission de poussière. Après échantillonnage, un fixatif (peinture, vernis ou autre produit) est appliqué de façon à ne pas constituer une source d'émission future;

(1) U.S. Environmental Protection Agency, Publication june 1985, EPA 560/5-85-024.

**Note** : si le contrôle ou une partie du contrôle porte sur un étage type, il convient d'extrapoler les constatations aux autres niveaux du bâtiment. Des vérifications complémentaires sont dès lors à effectuer par le maître de l'ouvrage, lors de l'établissement d'un cahier des charges pour l'enlèvement d'amiante ou par l'entreprise agréée chargée des travaux, lors de la quantification des applications présentes.





### 2.2. ANALYSE D'UN MATERIAU EN VUE DE DETERMINER S'IL CONTIENT DE L'AMIANTE

Voir le rapport d'analyse des échantillons en annexe II.

# 2.3. EVALUATION DU RISQUE D'EXPOSITION

Aucune norme n'existe actuellement dans le domaine de l'évaluation du risque d'exposition ni de l'établissement du programme de gestion de ce risque. C'est pourquoi AIB-Vinçotte a mis au point sa propre méthode en se basant sur l'expérience acquise dans ce domaine. L'évaluation du risque repose sur différents paramètres et tient compte de l'influence individuelle pondérée de chaque facteur ainsi que de l'interaction de ceux-ci, et, permet par la suite d'établir un programme de gestion du risque d'exposition. Il est évident que les conclusions que AIB-Vinçotte en retire constituent un outil de gestion le plus objectif possible mais qui ne tient cependant pas compte d'autres impératifs de type social, économique, politique, commercial, publicitaire ou autres.

Les différents paramètres intervenant dans l'évaluation sont les facteurs décrivant les dégradations et la potentialité de dégradations ainsi que les facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement.

# Ce sont les suivants :

- dégradations apparentes lors de l'inspection
- accessibilité
- adhésion du matériau ou support
- proximité d'appareils nécessitant un entretien
- possibilité d'autres manutentions dans l'environnement immédiat du matériau
- vibrations

- teneur en fibres d'amiante
- variétés d'amiante
- mise en œuvre du matériau
- localisation du matériau
- utilisation du local dans lequel se trouve le matériau
- revêtement ou finition des parois (murs, plafonds)
- revêtement ou finition du sol.

Lors de l'inspection, chaque paramètre évalué contribuera à la détermination de la position d'un matériau dans une abaque établie par Vinçotte. Dans cette abaque, 4 zones correspondant aux degrés d'urgence des actions à entreprendre sont représentées. Les quatre degrés d'urgence à considérer sont :

- ✓ **Zone A**: Assainissement urgent
- ✓ **Zone B** : Assainissement à prévoir, à court terme.
- ✓ **Zone C**: Assainissement à prévoir, lors de futurs travaux.
- ✓ **Zone D** : Sans degré d'urgence particulier.

Il est à noter que lorsque le résultat d'une évaluation se trouve dans la zone frontière entre plusieurs zones, ce sont les paramètres particuliers qui sont déterminants quant au degré d'urgence d'une éventuelle intervention.

Référence : 60516179RAP Date : 22/05/2015 Page 6 de 14



# 3. GESTION DU RISQUE

# 3.1. OBLIGATIONS LEGALES

La législation impose de prendre "toutes les mesures de protection en vue d'assurer la protection des travailleurs contre les risques pour leur santé y compris la prévention de tels risques découlant ou pouvant découler d'une exposition à l'asbeste, pendant le travail".

De plus, il est obligatoire lorsque "si la possibilité technique existe, de remplacer l'asbeste par des produits de substitution moins dangereux pour la santé".

Pratiquement, si des matériaux contenant de l'amiante ont été détectés dans un bâtiment, un programme de gestion du risque doit être instauré.

Ce programme de gestion comporte :

- 1. Une évaluation régulière de l'état des matériaux contenant de l'asbeste par une inspection visuelle. Cette évaluation est réalisée au moins une fois par an.
- 2. Les mesures qui doivent être prises lorsque les matériaux contenant de l'asbeste sont dans un mauvais état ou sont appliqués dans des endroits où ils sont susceptibles d'être détériorés. Ces mesures peuvent notamment être de l'ordre de la fixation, de l'encapsulation ou de l'assainissement.

Dans le cas de démolition de bâtiments, de machines, d'installations, de moyens de protection , d'autres équipement ou encore dans le cas de travaux importants au cours desquels l'asbeste peut être libéré, il convient de faire enlever l'asbeste par une entreprise agréée pour ce type de travail.

3. L'établissement des instructions destinées au personnel technique pour des travaux simples et d'étendue limitée.

# 3.2. INTERDICTIONS

La mise sur le marché, la fabrication et *l'emploi* de produits à base d'amiante a été interdit, sauf rares exceptions (quelques type de joints), depuis le 3 février 1998. Depuis l'A.R. du 23/10/2001, cette interdiction concerne toutes les applications d'amiante. Il y a donc lieu de contacter les divers fournisseurs pour obtenir des produits sans amiante qui seront utilisés par les équipes de maintenance.

### 3.3. MESURES A PRENDRE

# 3.3.1. Travaux à entreprendre

Le résultat de l'évaluation de l'état des différents matériaux contenant de l'amiante permet de fixer le type d'action ou de travaux à entreprendre.

Les différents types de travaux d'assainissement sont:

- 1) l'enlèvement et le remplacement de l'asbeste par des produits de substitution si la possibilité technique existe;
- 2) l'encapsulation au moyen d'une barrière semi-rigide et étanche à l'air;
- 3) l'encapsulation au moyen d'un enduit fixant ;
- 4) pas d'action immédiate à l'exception d'une inspection périodique.

Dans tous les cas, les activités sur ou à proximité de matériaux contenant de l'amiante feront l'objet de procédures adéquates.





Pour chacune des applications échantillonnées et dont l'analyse a démontré qu'elles contiennent de l'amiante, le degré d'urgence ainsi que le type d'action à prendre seront mentionnés dans le programme de gestion.

# A titre indicatif, quelques remarques spécifiques

# 1. Matériaux en amiante-ciment

Nous pouvons conclure qu'un assainissement n'est pas nécessaire en ce qui concerne les matériaux en amiante(fibro)-ciment non dégradés (l'amiante est bien encapsulé dans du ciment). Un contrôle visuel et périodique (chaque année) suffit dans le cadre du programme de gestion.

L'enlèvement éventuel de ces matériaux en amiante (fibro)- ciment, p.e. dans le cadre d'une démolition ou d'une rénovation doit se faire de manière telle que l'émission des fibres d'amiante provenant de l'amiante-ciment soit limitée au maximum. Cela signifie que l'amiante-ciment est tenu humide pendant les activités et que des outils appropriés sont utilisés. L'utilisation d'outils mécaniques à grande vitesse, de disques abrasifs et de meuleuses d'angles pour usiner où découper des pièces en amiante-ciment est interdite selon l'Arrêté Royal du 16 mars 2006 (Art. 15).

L'enlèvement des ces matériaux peut être effectué par le personnel technique ou par une entreprise non agréée tenant compte des prescriptions de l'Art. 56 et de l'annexe II, A qui décrit la technique des traitement simple.

# 2. Joints d'étanchéité/système de freinage des ascenseurs;

Le risque d'exposition doit être évalué pour les employés qui travaillent avec ces produits. Les prescriptions en ce qui concerne l'étiquetage de ces produits sont également d'application. Si les moyens techniques existent, l'amiante doit être remplacé par des produits moins nocif pour la santé (Codex).

Le remplacement de ces produits d'étanchéité peut se faire au moment du plan d'entretien général.

### 3 . Isolation à base de plâtre contenant de l'amiante autour des tuvauteries (calorifuge),

L'enlèvement de cette isolation doit se faire par une société d'enlèvement d'amiante agrée par le SPF ETCS.

# 4. Flocage à base d'amiante.

Les couches de flocages libèrent très facilement des fibres. Même si ils sont encore en très bon état et ne démontrent pas de traces d'infiltration d'eau la moindre perturbation (entretien d'installations techniques dans les environs, endommagement,...) sera la cause d'une libération importante de fibres dans l'air. La pose d'une couche protectrice, "l'encapsulage", peut uniquement se faire sur une couche de flocage en très bon état. Le risque de libération de fibres lors d'un endommagement de cette couche protectrice n'est nullement négligeable.

Le fait que ces couches de flocages libèrent très facilement des fibres implique que tant l'encapsulage que l'enlèvement, doivent se faire par une société d'enlèvement d'amiante agrée par le SPF ETCS. Tous les travaux dans les environs de ces couches de flocages doivent être effectués par du personnel

qui est informé des risques ainsi que des moyens de protection à prendre.

Référence : 60516179RAP Date : 22/05/2015 Page 8 de 14



### 5. Déchets d'amiante

Les déchets d'amiante, à l'exception de l'amiante-ciment (décharge de classe II ou III selon les prescriptions de la région concernée), doivent être évacués et mis en décharge de classe I. Le transport est soumis à la réglementation ADR.

### 3.3.2. Mesures préventives

Les mesures suivantes doivent être prises :

- marquage des zones où se trouvent les matériaux contenant de l'amiante,
- information du personnel technique quant à la présence d'amiante,
- instructions au personnel technique quant aux mesures de précautions à prendre pour des petits travaux,
- contrôle visuel périodique de l'état des produits contenant de l'amiante.

# 3.4. <u>INSTRUCTIONS AU PERSONNEL TECHNIQUE QUANT AUX PETITS TRAVAUX A EFFECTUER SUR DES MATERIAUX CONTENANT DE L'AMIANTE</u>

Le personnel chargé d'effectuer des petits travaux sur des matériaux contenant de l'amiante doit être inscrit sur une liste et recevoir une information adéquate concernant :

- les caractéristiques de l'amiante et les applications type ;
- les risques potentiels pour la santé dus à une exposition à la poussière d'amiante ;
- l'existence de valeurs limites réglementaires et de la nécessité de la surveillance atmosphérique ;
- les prescriptions relatives aux mesures d'hygiène, y compris la nécessité de ne pas fumer ;
- les précautions à prendre en ce qui concerne le port et l'emploi d'équipements et de vêtements de protection (salopette jetable, gants en caoutchouc, équipement respiratoire approprié) ;
- les précautions particulières destinées à minimiser l'exposition à de l'amiante :
  - utilisation obligatoire d'outils à main et d'outils mécaniques à faible vitesse et ne produisant que des poussières de grandes dimensions ou des copeaux. L'utilisation d'outils mécaniques à grande vitesse, de disques abrasifs et de meuleuses d'angles pour usiner ou découper des pièces en amiante-ciment est interdite;
  - maintien en bon état de propreté des zones de travail qui seront exemptes de sciures et de déchets d'asbeste-ciment;
  - désignation d'un endroit spécial réservé au stockage des déchets en attente de leur évacuation;
  - détermination des procédés d'évacuation des déchets. Les déchets d'asbeste-ciment sont ramassés et éliminés quotidiennement des zones de travail dans des sacs étiquetés de façon réglementaire et de manière telle qu'ils ne soulèvent pas de poussière;
  - prise de mesures de décontamination des travailleurs, des locaux, des appareils et outils ainsi que des vêtements et emballages;
  - délimitation de la zone où les travaux sont effectués;
  - mise en place des panneaux signalant le dépassement prévisible de valeurs limites;
  - interdiction de l'accès à la zone à toute personne n'effectuant pas les travaux.





**SECTION II: REALISATION** 





# 1. INTRODUCTION

Le présent rapport relate l'inventaire des matériaux contenant de l'amiante. Il a été établi selon les prescriptions de l'Arrêté Royal du 16 mars 2006, sur base des analyses des prélèvements ainsi que des constatations faites le 18 mai 2015 par notre inspecteur, V. Floré, lors de la visite de Takeda Christiaens, Chaussée de Gang 615 à 1080 Bruxelles.

# 2. DESCRIPTION ET INSPECTION DE L'IMMEUBLE

Le site, pour cette visite se compose de 3 bâtiments.

Les pages en annexe I en détaillent l'inspection.

# 3. INVENTAIRE

(localisation des applications contenant de l'amiante et programme de gestion)

voir pages suivantes

le restant de la page a été volontairement laisser en blanc



# Des applications d'amiante ont été trouvées dans les locaux suivants:

Bâtiment	Etage	Local	Type d'application	Ech.	Photo n°	Programme de gestion	Degré d'urgence
A et B	-1	C005 Couloir	Plaque amiante au plafond.	1	2, 3	Enlèvement	A moyen terme
-	+0	A006 trémie technique	Plaque amiante au sol (idem éch. 1) légèrement dégradée.	/	8	Enlèvement	A moyen terme
	+0	Trémie technique couloir droit réception.	Plaque amiante au sol (idem éch. 1) légèrement dégradée.	/	9	Enlèvement	A moyen terme
	+1	Couloir + armoire technique	Plaque amiante dans l'armoire technique	/	/	Enlèvement	A moyen terme
	+2	A207 + armoire technique	Plaque amiante dans l'armoire technique	/	/	Enlèvement	A moyen terme
	+2	Trémie technique couloir gauche	Plaque amiante dans l'armoire technique	/	/	Enlèvement	A moyen terme
	+3	A306 + armoire technique	Plaque amiante dans l'armoire technique	/	/	Enlèvement	A moyen terme
	+3	Trémie technique de gauche	Plaque amiante dans l'armoire technique	/	/	Enlèvement	A moyen terme
С	+1	Toiture basse	Deux chelinées en amiante-ciment	/	12	Inspection	Annuelle



# Des applications d'amiante peuvent se trouver dans les locaux suivants:

Bâtiment	Etage	Local	Type d'application	Photo n°	Programme de gestion (si présence confirmée)
A et B	-1	C008 + tunnel	Présence possible de joint à base d'amiante aux brides	4	Remplacement lors de travaux aux brides
	+5	Machinerie ascenseur	Présence possible de patins de freins à base d'amiante	11	Remplacement lors du prochain entretien
	-1 au +4	Ascenseur	Présence possible d'amiante dans le coating à l'intérieur des portes palières. Pas d'accès pour échantillonnage.	/	Inspection annuelle
С	+1	Etage technique + chaufferie	Présence possible de joint à base d'amiante aux brides des conduites techniques	/	Remplacement lors de travaux aux brides

# Les locaux suivants n'ont pas été visités:

Bâtiment	Etage	Local	Raison de la non visite du local
A et B	-1	C014 frigo	Pas de clef
		C003	Pas de clef

# Les applications échantillonnées suivantes sont exemptes d'amiante:

Etage	Local	Type d'application	Ech. n°	Photo n°
1	/	Nihil	/	/
/	/	Nihil	/	1
	Etage   /   /	Etage   Local	/ / Nihil	/ / Nihil /





### 4. CONCLUSION

Le résultat de l'évaluation des différents paramètres susceptibles de provoquer des dégradations futures et leur potentialité d'incidences sur l'environnement permet de conclure que la présence d'amiante dans l'immeuble ne pose pas de risque immédiat pour les occupants et le personnel technique chargé de l'entretien vu son occupation actuelle. Pour les futurs travaux de rénovation, il faut tenir compte des remarques formulées dans ce rapport.

Il est conseillé d'effectuer un contrôle périodique et d'instruire le personnel technique pour des petits travaux. Ce contrôle visuel et périodique (chaque année) suffit en ce qui concerne: tous les matériaux en amiante non dégradés et installés. Dans la mesure du possible, nous conseillons de baliser les applications d'amiante avec un pictogramme « Asbest ».

En ce qui concerne les plaques dans les trémies et armoires techniques, celles-ci peuvent également être enlevées à moyen terme en lieu et place d'une encapsulation rigide.

Concernant les joints de type Klingérit sur les brides, un enlèvement avant tous travaux sur ces brides est obligatoire, sinon une inspection visuelle suffit en attendant un retrait à long terme.

En ce qui concerne les patins de freins des machineries ascenseurs, il y a lieu de s'informer auprès de la société d'entretien de ces ascenseurs (échantillonnage non possible). Nous attirons votre attention sur le fait que l'A.R. du 9 mars 2003, modifié le 17 mars 2005 dans le cadre de l'analyse du risque dans les ascenseurs, oblige que les patins de freins soient sans amiante avant 2023 (pour ascenseurs avec année de construction avant 1958), 2017 (pour ascenseurs avec année de construction après 1984).

Avant tout travail de rénovation, les applications d'amiante concernées par les travaux dont question, doivent être enlevées.

Vinçotte a réalisé cet inventaire selon l'état de l'art et dans les conditions dans lesquelles se trouvait l'objet en question au moment de l'inspection. Du fait qu'il y a plus de 3500 applications connues il est quasi impossible d'établir un inventaire amiante à 100% complet. Le rapport est par conséquent un engament de moyens et pas de résultat. Vinçotte n'est pas responsable pour des éventuelles lacunes ou pour des modifications qui se seraient produites après l'inspection ou qui seraient dus au manque d'un accompagnement adéquat et/ou du manque des moyens demandés (échelles, engin élévateur,...) comme demandé dans l'offre. Les parties non citées dans ce rapport n'étaient ou pas accessibles physiquement ou demandaient un examen destructif ou ne faisaient pas parties de notre mission. Des applications d'amiante qui ont été trouvées et décrites à certains endroits, peuvent se trouver à d'autres endroits similaires sans que cela ne soit explicitement décrit dans le rapport.

Cet inventaire répond aux exigences de l'A.R. du 16 mars 2006. Il doit être tenu à jour annuellement.

Préalablement à l'exécution de travaux qui peuvent comprendre des travaux de retrait d'amiante ou de démolition, ou d'autres travaux qui peuvent mener à une exposition à l'amiante, cet inventaire doit être complété avec les données concernant la présence d'amiante et des matériaux contenant de l'amiante dans les parties des bâtiments, les machines et les installations qui sont difficilement accessibles et qui dans des conditions normales ne peuvent donner lieu à une exposition à l'amiante. Dans ce cas, un matériau intact, qui dans des conditions normales n'est pas atteint, peut être endommagé pendant l'échantillonnage (A.R. du 16 mars 2006, Art. 5, §2). Toutes les données quantitatives dans ce rapport sont données à titre indicatif. Ce rapport ne contient pas de métré détaillé.



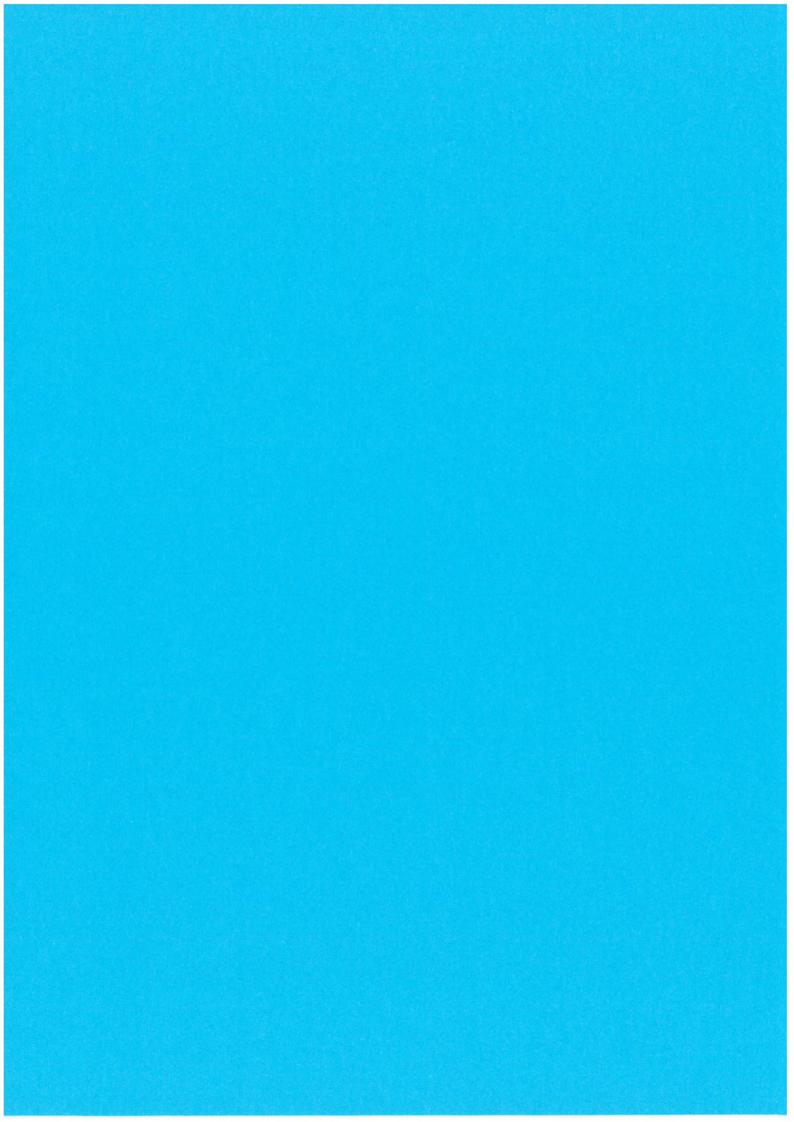


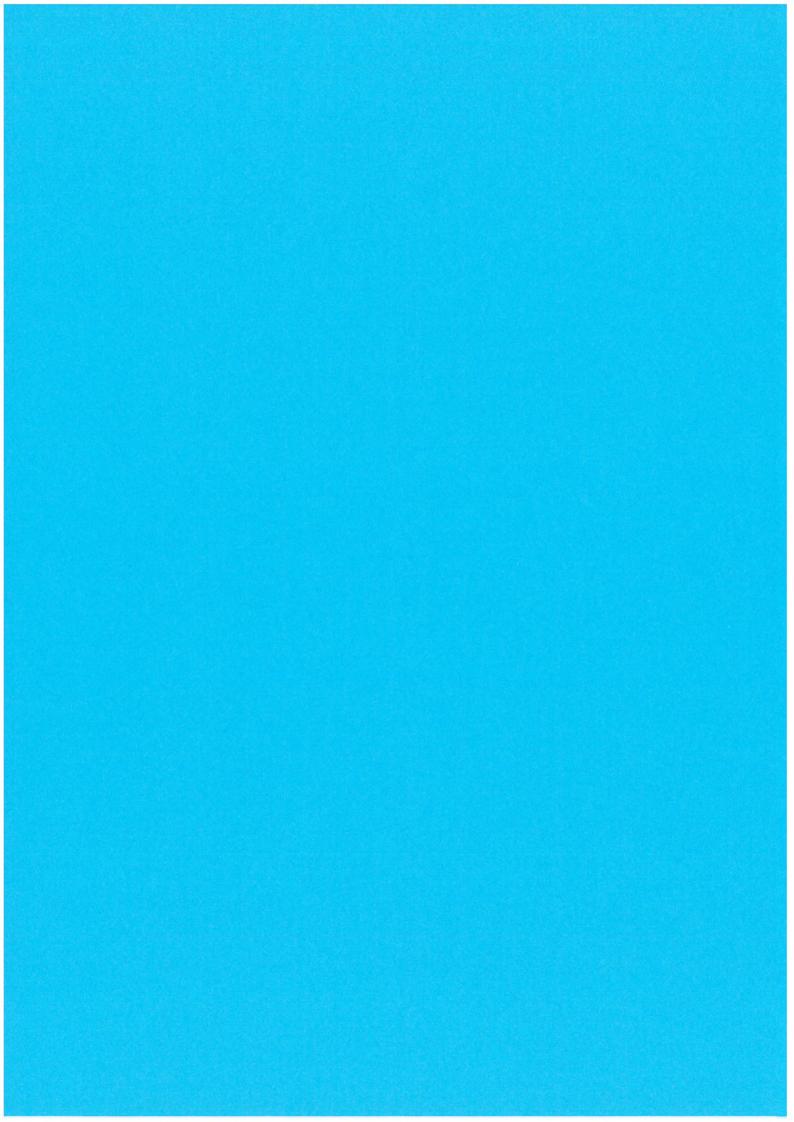
Ce document est uniquement valable pour la réalisation du programme de gestion et peut, sauf si il est spécifiquement indiqué dans le programme de gestion, pas être utilisé pour un assainissement amiante.

Pour le Directeur du laboratoire agréé,

C. LUBÍN Contract Manager Asbestos Dr. ir. D. VERSICHELE

Manager Production Unit Asbestos







# FEUILLES D'INSPECTION, EVALUATION ET GESTION

DATE(S) INSPECTION :	18/05/2015
INSPECTEUR:	V. Floré
N° OS:	60516179
DONNEUR D'ORDRE :	Takeda Christiaens Chaussée de Gand 615 1080 Bruxelles
IMMEUBLE VISITE:	Chaussée de Gand 615 1080 Bruxelles
PERSONNE DE CONTACT :	Mme F. Delmotte

# 1. Description du sujet de l'inventaire

Bâtiment unique de type :  Construction: maçonnerie/métal	Année de construction: - bâtiment A : 1977 ; - bâtiment B : 1997 et 1998-2004 ; - bâtiment C : 1977-1988  Nombres de niveaux: 6 Toiture: plate Chauffage: radiateurs Installations techniques autres que la chaufferie: ■ oui □ non Ascenseurs: ■ oui □ non Bâtiment occupé: ■ oui □ non
Type d'inventaire: ■ légal (A.R. du 16	/03/06) ☐ mise à jour ☐ immobilier ☐ en vue d'un 'Asbestos-Safe'/'Asbestos-Free'
Plans: □ oui ■ non	Accompagnement: ☐ oui ☐ non ■ partiel par:
Dispositifs à disposition :  ■ oui □ non	Echelle : ■ oui □ non  Engin élévateur : □ oui ■ non  Echafaudage (roulant) : □ oui ■ non
☐ Toutes les parties étaient accessibl  Remarque(s): /	■ Toutes les parties n'étaient pas accessibles (voir feuilles d'inspection)
Photo n°: 1	



# PHOTO Nº 1





# 2. Ces locaux ont été visités par notre inspecteur.

BATIMENT	ETAGE	LOCAL	REMARQUES	N° PHOTO
Bâtiment A & B	-1	Local C018	Sol, murs, plafond : béton	
			Conduites isolées avec laine de verre et PVC	
	-1	Couloir cave	Sol : béton Murs : béton et maçonnerie Plafond : béton	
	-1	C017	Sol : béton Murs : béton et maçonnerie Plafond : béton	
	-1	C016	Sol : béton Murs : béton et maçonnerie Plafond : béton	
	-1	C015	Sol : béton Murs : béton et maçonnerie Plafond : béton	
	-1	C014	Pas de clef (frigo)	
	-1	C013	Sol : béton Murs : béton et maçonnerie Plafond : béton	
	-1	Ascenseur couloir	Année 1977, coating à l'intérieur de la porte (inaccessible)	
	-1	Hall escalier	Sol : carrelage Murs : maçonnerie Plafond : béton	
	-1	Ascenseur escalier	Année 1977, coating à l'intérieur de la porte (inaccessible)	
	-1	C012	Sol : béton Murs : maçonnerie et béton Plafond : béton	
	-1	C010	Sol : béton Murs : maçonnerie et béton Plafond : béton	
	-1	C005 couloir	Sol : béton Murs : maçonnerie et béton Plafond : béton	
		11/	Trémie technique, plaque type Pical au plafond en bon état, ECHANTILLON 1	2, 3



BATIMENT	ETAGE	LOCAL	REMARQUES	N° PHOTO
Bâtiment A & B	-1	C008 + tunnel	Sol, murs, plafond : béton	
			Collecteurs avec présence possible de joints en amiante (échantillonnage pas possible)	4
			Tunnel en béton	5
	-1	C009	Sol : carrelage Murs : maçonnerie Plafond : béton	
			Groupe de ventilation de 1997, gaines de ventilation en métal avec clapet coupe-feu type Promatec	6
	-1	C007	Sol : béton Murs : maçonnerie, béton Plafond : béton	
	-1	C006	Sol : béton Murs : maçonnerie, béton Plafond : béton	
	-1	C004	Sol : béton Murs : maçonnerie, béton Plafond : béton	
			Trémie technique vers le haut, gaines de ventilation visible	7
	-1	C002	Idem	
	-1	C003	Pas de clef	
	-1	C001	Sol, murs, plafond : béton	
	-1	Général	Partout au sous-sol des portes coupe-feu anciennes (échantillonnage pas possible)	
			Sous-sol seulement au bâtiment A	
	+0	A006 couloir sanitaire + sanitaire et trémie technique	Sol : carrelage Murs : béton, bois Faux plafond : FMA  Trémie technique avec plaque idem échantillon 1, la porte n'est pas fermée et la	8
			plaque est légèrement dégradée  Sanitaire Sol et murs : carrelage Faux plafond : FMA	
280 200	+0	Hall escalier	Idem -1	

60516179ins Page 4 (INSFR-15 ed. 12/01/15)



BATIMENT	ETAGE	LOCAL	REMARQUES	N° PHOTO
Bâtiment A & B	+0	Couloir gauche réception	Sol : tapis Murs : plafonnage Faux plafond : FMA	
			Gaines de ventilation au-dessus du faux plafond	
	+0	A009	Sol : tapis Murs : béton, gyproc Faux plafond : FMA	
	+0	A008	Idem + bois	
			Gaines de ventilation au-dessus du faux plafond	
	+0	A001	Sol : tapis Murs : bois Faux plafond : FMA	
	+0	A002	Sol : tapis Murs : bois, gyproc Faux plafond : FMA	
	+0	A010	Sol : tapis Murs : bois, gyproc Faux plafond : FMA	
	+0	A011	Sol : tapis Murs : bois, gyproc Faux plafond : FMA	
	+0	A003	Sol : tapis Murs : bois, gyproc Faux plafond : FMA	
	+0	A012	Sol: tapis Murs: bois, gyproc Faux plafond: FMA	
	+0	A004	Sol: tapis Murs: bois, gyproc Faux plafond: FMA	
	+0	Hall d'entrée + ascenseurs	Sol : carrelage Murs : bois Faux plafond : gyproc	
			Coating côté arrière des portes ascenseurs	
	+0	A013	Sol : vinyle Murs : bois Faux plafond : FMA	



BATIMENT	ETAGE	LOCAL	REMARQUES	N° PHOTO
Bâtiment A & B	+0	A014	Sol : tapis Murs : bois Faux plafond : FMA	
	+0	Trémie technique couloir droit réception	Plaque idem échantillon 1, percée, légèrement dégradée	9
	+0	A015	Sol : tapis Murs : bois Faux plafond : FMA	
	+0	A016	Sol : tapis Murs : gyproc, bois Faux plafond : FMA	
	+0	Local Pantomed + local à côté	Sol : tapis Murs : gyproc, bois Faux plafond : gyproc	
	+0	Couloir bâtiment B	Sol : carrelage Murs : maçonnerie Faux plafond : gyproc	
	+0	Sanitaire hommes	Sol et murs : carrelage Faux plafond : lamelles	
	+0	Trémie électrique	Béton et carrelage	
	+0	Sanitaire dames	Sol et murs : carrelage Faux plafond : lamelles	
	+0	Hall escalier	Sol : carrelage Murs et plafond : plafonnage	
	+0	B003	Sol : carrelage Murs : plafonnage Plafond : gyproc et plafonnage	
			Gaines de ventilation au-dessus du faux plafond, 1997/1998	
	+0	Couloir salles de réunion + trémie technique	Sol: tapis, carrelage Murs: maçonnerie, plafonnage, bois Plafond: gyproc	
			Trémie technique : RAS	
	+0	3 salles de réunion B004/B005/B006	Sol : tapis Murs : bois et plafonnage Plafond : gyproc	
	+1	Couloir gauche réception A101	Sol : tapis Murs : bois, gyproc Faux plafond : FMA	

60516179ins Page 6 (INSFR-15 ed. 12/01/15)



BATIMENT	ETAGE	LOCAL	REMARQUES	N° PHOTO
Bâtiment A & B	+1	Couloir technique + local server	Sol : tapis et vinyle Murs : bois Faux plafond : FMA	
			Local server Sol : vinyle Murs : bois Plafond : béton	
	+1	Local A109/A110/A111	Sol : tapis Murs : bois et/ou gyproc Faux plafond : FMA	
	+1	Salle de réunion	Sol : tapis Murs : bois et/ou gyproc Faux plafond : FMA	
	+0	Bureaux A112/A113/A114/A115/ A116/A117/A108/A107	Sol : tapis Murs : bois et/ou gyproc, béton Faux plafond : FMA	
	+0	Trémie technique couloir	Type Pical, assez bon état	
	+1	Couloir + sanitaire A106 + armoire technique	Sol et murs : carrelage Faux plafond : FMA	
			Armoire technique, plaque type Pical, légèrement dégradée	
	+1	Sanitaire bâtiment A dames et hommes	Sol et murs : carrelage Faux plafond : FMA	
	+1	Armoire technique électrique	Béton	
	+1	Hall escalier	Sol : carrelage Murs et plafond : plafonnage	
	+1	Bureaux B106/B101/B107/B102/ B108/B103/B109/B104/ B105/B110	Sol : tapis Murs : bois, plafonnage, gyproc Faux plafond : FMA	
	+1	Couloir gauche	Sol : tapis Murs : bois Faux plafond : gyproc	
			Gaines de ventilation au-dessus du faux plafond	

60516179ins Page 7 (INSFR-15 ed. 12/01/15)



BATIMENT	ETAGE	LOCAL	REMARQUES	N° PHOTO
Bâtiment A & B	+2	Hall escalier	Sol : carrelage Murs : maçonnerie Plafond : plafonnage	
	+2	A206	Sol : carrelage Murs : maçonnerie Faux plafond : FMA	
	+2	A207 + sanitaire + armoire technique	Sol : carrelage Murs : carrelage, bois Faux plafond : FMA	
			Armoire technique, plaque Pical voir échantillon 1, légèrement dégradée	
	+2	Couloir gauche	Sol : tapis Murs : bois Faux plafond : gyproc	
	+2	Bureaux A211/A201/A202/A212/ A203/A204/A213/A214/ A215/A216/A217/A218/ A208/A209/A219/A220/ A210	Sol: tapis Murs: bois, gyproc, plafonnage Faux plafond: FMA ou gyproc	
	+2	Trémie technique couloir gauche	Plaque type Pical idem échantillon 1, légèrement dégradée	
	+2	B213 couloir	Sol : tapis Murs : plafonnage, bois Faux plafond : gyproc	
	+2	Sanitaire hommes et dames	Sol et murs : carrelage Faux plafond : FMA	
	+2	Trémie technique électricité	Béton	
	+2	Hall escalier droite	Sol : carrelage Murs et plafond : plafonnage	
	+2	B207/B208/B201/B209/ B202/B210/B203/B211/ B204/B212/B213/B205/ B206	Sol : tapis Murs : bois, plafonnage Faux plafond : lamelles	
	+3	Hall escalier gauche	Sol : carrelage Murs : maçonnerie Plafond : plafonnage	
	+3	A306	Sol : carrelage Murs : maçonnerie, béton Faux plafond : FMA	

60516179ins Page 8 (INSFR-15 ed. 12/01/15)



BATIMENT	ETAGE	LOCAL	REMARQUES	N° PHOTO	
Bâtiment A & B	+3	A305	Sol : tapis Murs : béton, gyproc Faux plafond : FMA		
	+3	A306 + sanitaire + armoire technique	Idem autres étages		
			Plaque Pical dans l'armoire, légèrement dégradée		
	+3	Couloir gauche	Sol : tapis Murs : bois Faux plafond : FMA		
			Ascenseurs partout identiques		
	+3	Bureaux A312/A311/A301/A302/ A303/A304/A313/A314/ A315/A316/A308/A309/ A310	Sol: tapis Murs: bois, gyproc, plafonnage Faux plafond: FMA		
	+3	Trémie technique gauche	émie technique gauche Plaque type Pical, légèrement dégradée		
	+3	Couloir droit	Sol : tapis Murs : plafonnage, bois Faux plafond : gyproc		
	+3	Sanitaire dames et hommes	Sol et murs : carrelage Faux plafond : lamelles		
	+3	Trémie technique droite	Béton		
	+3	Hall escalier droit	Sol : carrelage Murs et plafond : plafonnage		
	+3	Bureaux B301/B302/B308/B309/ B303/B310/B304/B311/ B305/B306/B312	Sol : tapis Murs : béton, bois et plafonnage Faux plafond : lamelles		
	+3	Espace technique	Sol : béton Murs : plafonnage, béton Plafond : béton		
			Présence de joints aux brides	10	
		Penthouse	Sol : parquet Murs : bois, plafonnage Faux plafond : gyproc		

60516179ins Page 9 (INSFR-15 ed. 12/01/15)



BATIMENT	ETAGE	LOCAL	REMARQUES	N° PHOTO
Bâtiment A & B	+4	Terrasse extérieur	Roofing et béton	
	+4	Cuisine	Sol : carrelage Murs : pafonnage Plafond : béton	
	+4	Hall ascenseur + sas archives + armoire technique	Parquet / panneaux d'isolation avec papier peint Sas : vinyle	
	+4	Sanitaire	Sol : carrelage Murs : carrelage, plafonnage Faux plafond : FMA	
	+4	Archives	Sol : tapis Murs : gyproc Faux plafond : FMA	
	+4	Couloir	Sol : vinyle Murs : plafonnage Faux plafond : FMA	
	+4	Bureaux A410/A406/ A405/A404 + sanitaire	Sol : carrelage, tapis Murs : carrelage, plafonnage Faux plafond : FMA, lamelles Gaines de ventilation au-dessus du faux plafond	
			Présence de joints aux brides	
	+5	Machinerie ascenseur	Sol : béton Murs : maçonnerie Plafond : béton	
			Machine ascenseurs, pas de freins visible mais la présence est possible	11
	+4	Terrasse toiture extérieur	Installation de refroidissement au bâtiment B, groupe de ventilation au bâtiment A	
Bâtiment C	+0	Extérieur	Béton, Ytong	
,	+1	Bureau maintenance + local technique	Sol : sol surélevé en bois Murs : gyproc Faux plafond : FMA	1 7
	1		Local technique Sol : béton Murs : maçonnerie, gyproc Faux plafond : gyproc	



BATIMENT	ETAGE	LOCAL	REMARQUES	N° PHOTO
Bâtiment C	+1	Etage technique + chaufferie	Gaines de ventilation datent de ± 1980 au 2013	
			Présence possible de clapets dans les anciennes gaines (pas visible)	7
			Conduites techniques avec brides, présence possible de joints en amiante (groupes en fonction)	
			La chaufferie a été rénovée complètement en 2013	
	+1	Toiture extérieur	Roofing avec partiellement mousse PU	
			Présence d'un groupe de refroidissement	
	+1	Toiture basse	2 x cheminées en FC	12
	+1	Labo	Sol : époxy Murs : gyproc, maçonnerie Faux plafond : FMA	
			Armoires de labo de ± 2010	
	+1	Bureau labo 5 bureaux	Sol : carrelage Murs : maçonnerie, gyproc Faux plafond : gyproc	
			Rénové en 2009	
	+0	Stock produits dangereux	Sol : béton Murs : maçonnerie Plafond : béton	
			Gaines de ventilation	
	+0	Labo + bureaux + autres locaux + buanderie labo	Sol : carrelage Murs : gyproc, panneaux sandwich Faux plafond : panneaux sandwich	
			Gaines de ventilation au-dessus du faux plafond	
	+0	Bureau RH	Sol : carrelage Murs : gyproc Faux plafond : gyproc	
			Gaines de ventilation au bouche d'extraction, présent partout	
	+0	Archives médication	Sol : béton Murs : maçonnerie Plafond : béton	



BATIMENT ETAC		LOCAL	REMARQUES	N° PHOTO
Bâtiment C	+0	Sas labo	Sol : époxy Murs : maçonnerie Plafond : béton	
	+0	Vestiaires labo	Sol : époxy Murs : maçonnerie Plafond : béton	
1 32.1	+0	Bureau direction	Sol : carrelage Murs : plafonnage Faux plafond : gyproc	
	+0	Sanitaire labo	Sol : carrelage Murs : carrelage Faux plafond : FMA	
	+0	Arrivée magasin	Sol : époxy Murs : maçonnerie Plafond : maçonnerie	
	+0	Bureau magasin	Sol : carrelage Murs : maçonnerie Plafond : béton	
	+0	Couloir maintenance	Sol : époxy Murs : maçonnerie Faux plafond : FMA	
	+0	Bureau maintenance	Sol : carrelage Murs : plafonnage Plafond : béton	
	+0	Magasin PF	Sol : époxy Murs : maçonnerie Plafond : Ytong	
	+0	Quai de chargement	Sol : époxy Murs : maçonnerie Plafond : Ytong	
	+0	Dernière quai de chargement avec petit magasin	Sol : époxy Murs : maçonnerie Plafond : Ytong	
	+0	Chambre froide frigo + petit frigo	Sol : époxy Murs et plafond : panneaux sandwich	
	+0	Archives	Sol : époxy Murs : maçonnerie Plafond : Ytong	
	+0	Atelier entretien	Sol : époxy Murs : plafonnage, panneaux sandwich Plafond : panneaux sandwich	



BATIMENT	ETAGE	LOCAL	REMARQUES	N° PHOTO
Bâtiment C	+0	Local technique	Sol : béton Murs : panneaux sandwich Plafond : Ytong	
		н	Gaines rondes en métal	
	+0	5 bureaux et 1 local stabilité	Sol : époxy Murs et plafond : panneaux sandwich	
	+0	Premiers secours	Sol : époxy Murs et plafond : panneaux sandwich	
	+0	Tous les locaux de production	Sol : époxy Murs et plafond : panneaux sandwich	
	+0	Vestiaires production	Sol : époxy Murs : plafonnage, carrelage Faux plafond : lamelles	
	+0	Couloir production + armoires électriques	Sol : époxy Murs : plafonnage, carrelage Faux plafond : lamelles	
			Armoires électriques en métal	
	+0	Sanitaire réfectoire	Sol et murs : carrelage Plafond : béton	
	+0	Cuisine	Sol : carrelage Murs : plafonnage Plafond : béton	
	+0	Espace fumeurs	Sol : carrelage Murs : plafonnage Faux plafond : lamelles	
	+0	Réfectoire	Sol : carrelage Murs : gyproc et béton Faux plafond : FMA	
	+0	Chaufferie	Sol : époxy Murs : maçonnerie Plafond : béton	
			Nouvelle chaufferie de 2014	
	-1	Tunnel	Béton / maçonnerie	
	+0	Haute tension extérieur	Cabine et cages en métal	
	+0	Bâtiment produits dangereux	Sol : grilles et béton Murs : maçonnerie Plafond : toiture en métal	

remarque: les abréviations FC = fibrociment; FMA = fibres minérales artificielles; FO = fibres organiques; MCA = matériaux contenant de l'amiante.

Page 13 (INSFR-15 ed. 12/01/15)



# PHOTO N° 2



PHOTO № 3





# PHOTO N° 4



PHOTO N° 5





# PHOTO № 6



PHOTO N° 7

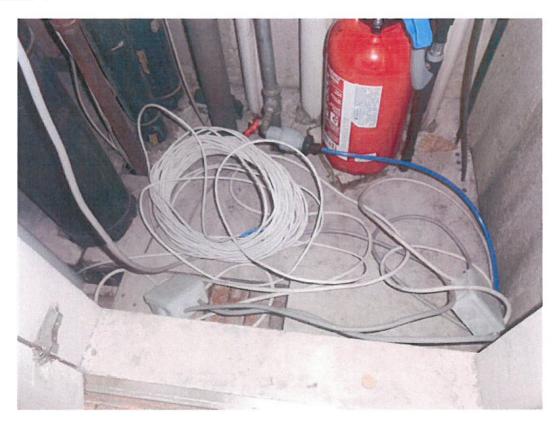




# PHOTO N° 8



PHOTO № 9





# PHOTO Nº 10



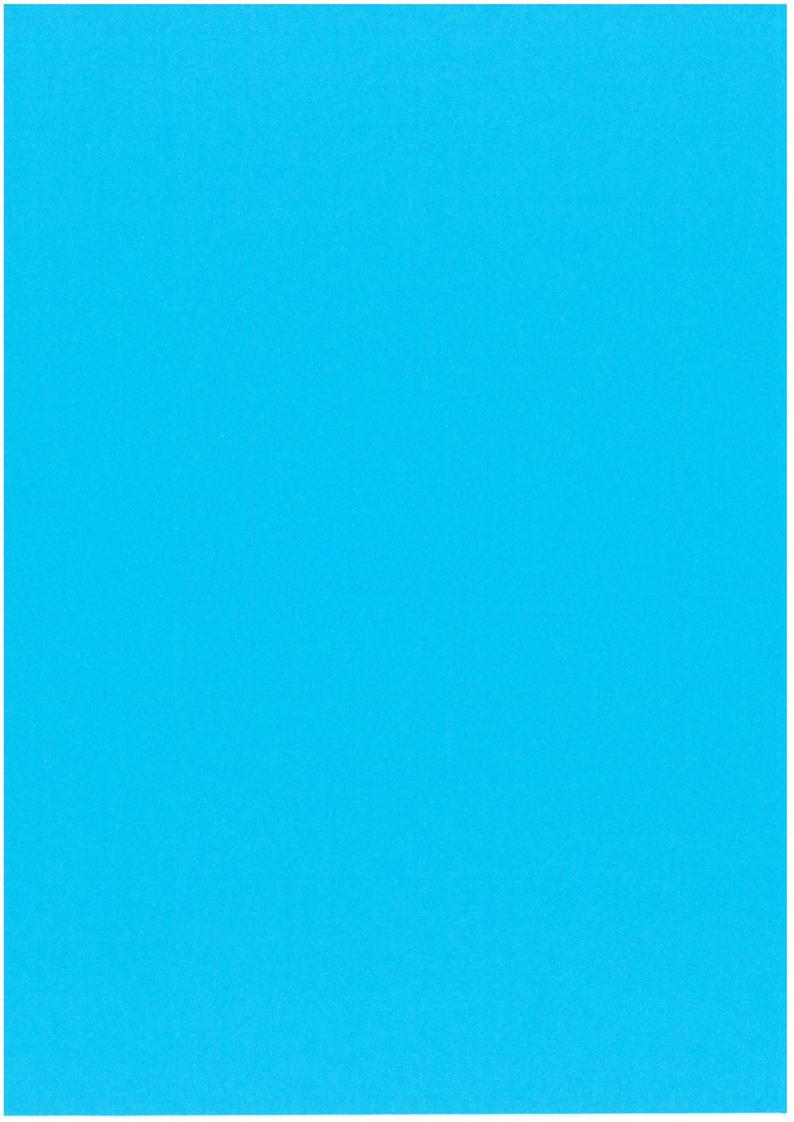
PHOTO Nº 11

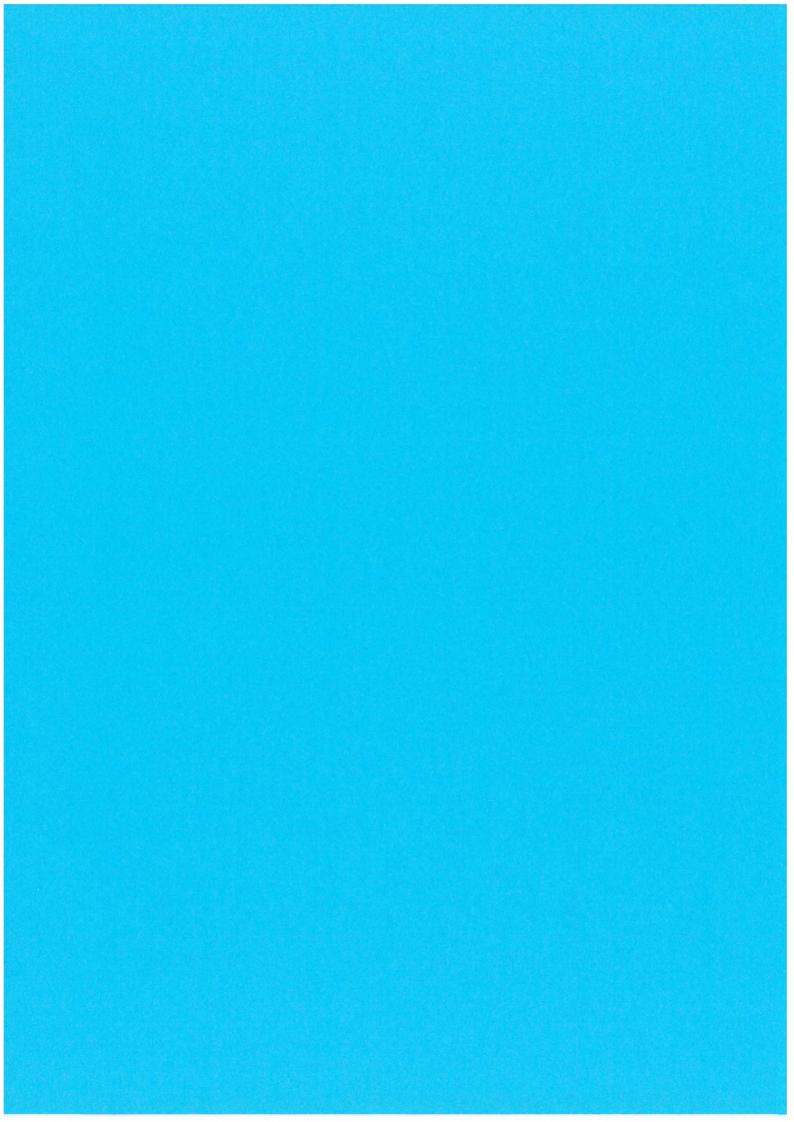




# PHOTO N° 12









# AIB-VINÇOTTE International sa

### Business Unit Vincotte Environment, Safety and Sustainability

Siège d'exploitation: Everest • Leuvensesteenweg 248 H • 1800 Vilvoorde • Belgique Tél +32 (0)2 674 57 50 • fax +32 (0)2 674 57 85 • environment@vincotte.be • www.vincotte.com N° d'entreprise: BE 0462.513.222 – RCB: 621315 – Internet: www.vincotte.com

✓ Safety, quality and environmental services

Contrat géré par : SECTION AMIANTE

Gestionnaire: Danny Versichele

Tel.: 02/674.51.61

Nos coordonnées

Référence: 60516179ana

Vos coordonnées

Référence :

### Takeda Christiaens

A l'attention de Mme Françoise Delmotte

Chaussée de Gand 615

1080 Bruxelles

Vilvoorde, le 21 mai 2015

### Concerne:

# RAPPORT D'IDENTIFICATION D'AMIANTE

Mission : identification d'amiante au sein de matériaux à l'aide de la microscopie à polarisation.

Commande : bon de commande n° 481 / 4500653580 du 15 avril 2015.

### PARAMETRES D'ECHANTILLONNAGE

Date d'échantillonnage : le 18 mai 2015

Endroit d'échantillonnage : Chaussée de Gand 615

1080 Bruxelles

Echantillonné par : Vincent Floré

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité. La reproduction d'extraits est interdite sans accord écrit préalable de AIB VINÇOTTE INTERNATIONAL. Ce rapport porte uniquement sur les résultats des analyses réalisées sur les échantillons prélevés ou reçus à la date indiquée. Les analyses ont été réalisées en conformité avec la norme ISO 17025 sous le certificat 016-TEST délivré par BELAC.

Annexe: 1

Distribution: or. Mme Françoise Delmotte

cc. /







### 1. Méthode.

L'identification a été effectuée sous microscope optique à polarisation avec observations des couleurs de dispersions selon la technique de McCrone. L'analyse a consisté en :

a) un examen primaire (agrandissement max. 40X) des échantillons.

Après enregistrement, les paramètres suivants ont été observés sous microscope binoculaire : couleur, présence ou absence de fibres, inflammabilité, structure (dur, poudre, corde, etc.), présence d'électricité statique.

Dans l'hypothèse où le produit contient des fibres, celles-ci sont préparées dans les liquides de dispersion qui sont utilisés pour l'observation des couleurs de dispersion des trois principales espèces d'amiante: chrysotile (n = 1,550), amosite (n = 1,670) et crocidolite (n = 1,700).

- b) l'identification des fibres : les fibres sont observées sous microscope équipé d'une lentille McCrone, sous les réglages suivants:
- a) lumière polarisée plane (uniquement polariseur en place).
- b) nicols croisés (polariseur et analyseur en place).
- c) nicols croisés et plaquette lambda (530 nm).
- d) lumière polarisée plane et McCrone central stop (sans analyseur ni plaquette lambda).

Après ces deux étapes a) et b), les réponses aux questions suivantes sont obtenues:

- 1) Le produit contient-il de l'amiante? Dans l'affirmative:
- 2) De quel type d'amiante s'agit-il?

# 2. Conclusion.

Les analyses effectuées par Vinçotte sur l'échantillon permettent de conclure que :

- celui-ci contient de l'amiante type chrysotile.

Le détail de l'analyse est repris à la page suivante.

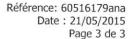
Pour le Directeur du laboratoire agréé,

T. VAN DE SANDE Responsable laboratoire

Dr. ir. D. VERSICHELE

Manager Production Unit Asbestos

Version: rapidfr-2015.1 (12/05/15)





# 3. Résultats détaillés :

Résultats obtenus en tant que laboratoire agréé par le SPF ETCS.							
Réf.	Réf.	Endroit d'échantillonnage/Références		AMIANTE			
Vinçotte	client		Chrysotile	Amosite	Crocidolite	Autres espèces	Autre(s) fibre(s) FO, FMA, autres*
I49893	1	Niveau -1, C005 couloir, plaque trémie technique	OUI	/	1	1	FO
				****			

<sup>\*</sup> Les renseignements sur les fibres non-amiante ("autres fibres") sont donnés à titre indicatif sur base de l'expérience de Vinçotte et non sur une analyse spécifique. Ils ne font pas l'objet d'un agrément ni d'une quelconque accréditation.

Rappel:

FMA: fibres minérales artificielles

FO: fibres organiques

Version: rapidfr-2015.1 (12/05/15)

